

COMMUNE DE CARENCY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
PAS-DE-CALAIS
Arrondissement
LENS
Canton
Bully-les-Mines

EXTRAIT DU REGISTREDES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 23 Novembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-trois novembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Carency, dûment convoqué par courrier du 18 Novembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Justin CLAIRET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice: 15

Présents: Mr Justin CLAIRET, Maire, Mr ROBILLART Jean-Marc, Mr GALLET Dominique, Mr Jean-Pierre SANTERNE, Mr DECOUPIGNY Geoffrey, Mr DEVAUX Jean-Claude, Mr Michel GABRYELCZYK, Mr Jérôme LEBIDOIS, Mme Laurence LOUCHEZ, Mr Gérard HOCHAIN, Mr Stéphan BERTHE, Mme Myriam FAUQUEMBERGUE, Mr Jérôme LETURGIE, Candice DUBOIS (à partir du point 2)

Absente ayant donné procuration : Mme Elsa CUVELLIEZ à Mr Gérard HOCHAIN,

Monsieur **Geoffrey DECOUPIGNY** a été désigné secrétaire de séance.

En préambule à cette réunion de conseil municipal, Mr Justin CLAIRET, Maire de Carency remercie toutes les personnes qui ont participé à la présentation d'une gerbe suite au décès de son beau-frère "préféré" Monsieur Jean-Pierre BOURSIER

<u>1°/ Adoption du compte –rendu de la séance du 21 Septembre 2020 (adressé par mail)</u> Le compte-Rendu de la séance du 21 Septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

2°/Renouvellement de la Convention DT-DICT

Pour répondre aux obligations réglementaires imposées par la réforme relative aux travaux à proximité des réseaux communément appelée « Réforme DT-DICT », la communauté d'agglomération de Lens-Liévin a engagé une démarche à destination des communes de l'agglomération et pour elle-même, afin de mettre en place les outils facilitant l'application de cette évolution réglementaire.

La convention de mise à disposition de biens (pour l'accès à un service internet de traitement et de gestion des obligations liées à la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux) arrivant à son terme au 30 Novembre 2020, il est proposé de la renouveler pour une durée de 4ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le conseil municipal

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de biens, pour l'accès à un service internet de traitement et de gestion des obligations liées à la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux.

Prend acte que le remboursement des frais de fonctionnement du service s'effectuera par l'émission de titres de recettes à l'encontre de la commune, sur la base du contrat de service rattaché.

Visa de la Préfecture en date du

3°/ Décision Modificative n°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le vote du Budget Primitif en séance du 18 Juin 2020

Considérant que des modifications doivent intervenir dans le budget, il convient de modifier comme suit le budget 2020:

FONCTIONNEMENT:

<u>Dépense</u>:

O23 : Virement à la section d'investissement
 678 : Autres Charges exceptionnelles
 - 101 157.97€
 - 101 157.97€

INVESTISSEMENT:

Recette:

- 021 : Virement de la section de fonctionnement 101 157.97€

<u>Dépense :</u>

- 001 : Solde d'Exécution n-1 -101 157.97€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le budget 2020.

Visa de la Préfecture en date du

4°/ Fonds de Concours 2020

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de l'attribution du fonds de concours aux communes rurales pour la concrétisation de projets qualitatifs, il est possible d'obtenir une subvention de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

Il explique alors que les critères d'attribution du fonds de concours sont modifiés suite à la parution de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

La commune pourra donc bénéficier, sur les mêmes bases que l'année précédente, d'une enveloppe de 22 900.00 € correspondant au maximum à 50% du montant hors taxes de la dépense nette engagée.

Cette aide financière sera accordée afin d'abonder les dépenses d'investissement nécessaires à la réalisation d'équipements de compétence communale, hors voiries.

Monsieur le Maire propose de présenter le dossier de construction des ateliers communaux et de ses aménagements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin au titre du Fonds de Concours aux Communes Rurales (Dotation 2020).

Visa de la Préfecture en date du

5°/ Etude et Choix du devis de la location des Photocopieurs Mairie et Ecole

La location des photocopieurs de la mairie et de l'école arrivent a échéance, nous devons donc procéder au renouvellement de cette location.

4 entreprises ont été consultées sur les volumes en nombre de photocopies que la mairie et l'école ont actuellement.

Les critères de base du matériel mairie s'est focalisé sur:

- Le pliage et l'agraphage
- L'encre toner ou liquide
- La détection de baisse d'encre et le déclanchement de commande à distance des cartouches

- Le scanner recto verso double face en une seule passe pour le gain de temps (dématérialisation factures)
- Le scan des documents récupérés sur un dossier du PC de la mairie (gain de temps)
- La gestion des différents utilisateurs
- La formation des utilisateurs
- La location trimestrielle + la maintenance
- Le prix unitaire des photocopies
- Le prestataire actuel étant Konica Minolta, celui-ci à été consulté ainsi que différentes offres de sociétés afin de les comparer par rapport à la solution actuelle

Suite à une première étude, 3 Offres ont été retenues :

✓ Konica Minolta:

Lieu	pliage agraphage / livret uniquemen t copieur Mairie	encre	détection baisse de toner et déclenche la livraison de cartouche uniquement copieur Mairie	prise en charge du trimestre de location restant soit 437 ht OUI / NON	scanner double face en une passe	SCAN to dossier PC / email '''	gestion de plusieurs utilisateur depuis le PC uniquemen t copieur Mairie	Coût Copies N&B (HT)	Copies	+	Location Trimestrielle + Maintenance	Situation
Ecole	non	Toner	non	oui	oui	oui	oui	0.0039€		606.00€	757.50€	-116.25
Mairie	oui	Toner	oui	oui	oui	oui	oui	0.0039€	0.0390€	000.00€	757.50€	-110.23

✓ LS Solution:

Lieu	pliage agraphage / livret uniquemen t copieur Mairie	Toner ou encre liquide	détection baisse de toner et déclenche la livraison de cartouche uniquement copieur Mairie	de location	face en	SCAN to dossier PC / email '''	gestion de plusieurs utilisateur depuis le PC uniquemen t copieur Mairie	Coût Copies N&B (HT)	Copies	+	Location Trimestrielle + Maintenance	Situation
Ecole	non	Toner	non	Oui	oui	oui	Oui	0.004€		437.00€	546.25 €	- 327.50€
Mairie	oui	Toner	oui	Oui	oui	oui	Oui	0.004€	0.040 €	.57100 0	1 10120 0	52.100 0

✓ Nord Bureau Service

Lieu	pliage agraphage / livret uniquemen t copieur	Toner ou encre liquide	détection baisse de toner et déclenche la livraison de			SCAN to dossier PC / email	gestion de plusieurs utilisateur depuis le PC	Coût Copies N&B (HT)	Coût Copies Couleur (HT)	+	Trimestrielle + Maintenance	· 'I
	Mairie		cartouche	437 ht			uniquemen			HT	ттс	Trimestre
Ecole	non	Toner	non	Oui	oui	oui	Oui	0.0049€		460.00€	EE2 00 6	221 75 6
Mairie	oui	Toner	oui	Oui	oui	oui	Oui	0.0049€	0.049€	400.00€	552.00€	-321.75€

Après étude des offres, les membres du conseil municipal décide à l'**unanimité** d'**accepter** l'offre de Nord Bureau Service.

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Visa de la Préfecture en date du

6°/ Renouvellement de la convention cadre sur la mise à disposition du service commun d'instruction de l'application du droit des sols.

Dans le cadre de l'élaboration du schéma de mutualisation des services, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) a approuvé la création au 1^{er} juillet 2015 d'un service commun mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, tel qu'autorisé par l'article R423-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le service commun est chargé de l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations et actes, à compter du dépôt de la demande auprès de la commune jusqu'à la notification par le maire de sa

En 2015, la commune a délibéré et a signé une convention cadre avec la CALL régissant les modalités de fonctionnement des services, ainsi que le mode de calcul de la participation financière de la commune.

La convention d'adhésion qui lie la commune au service mutualisé a expiré avec le mandat municipal. Nous devons donc renouveler notre demande d'adhésion.

Après présentation de la convention cadre sur la mise à disposition du service commun d'instruction de l'application du droit des sols.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve la convention cadre, ainsi que le mode de calcul de la participation financière de la commune.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

Prend acte que le remboursement des frais de fonctionnement du service s'effectuera par l'émission de titres de recettes à l'encontre de la commune, sur la base du contrat de service rattaché.

Visa de la Préfecture en date du

7°/ Œuvre du Livre du Liévinois

Monsieur le Maire explique qu'il faut renouveler la convention d'adhésion de l'œuvre du livre de Liévinois. La commune verse une subvention de 25€ par élèves pour qu'ils bénéficient de prêt de manuel en début de chaque année scolaire.

Cette année la subvention pour l'année 2020 - 2021 est de deux cents soixante-quinze euros (275.00€)

Après délibération le Conseil municipal approuve à l'**unanimité** le renouvellement de la convention d'adhésion de l'œuvre du Liévinois.

Visa de la Préfecture en date du

8°/ Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés – FDE 62

La Fédération Départementale d'Energie du Pas de Calais va lancer un nouvel appel d'offres relatif au groupement de commandes d'achat d'électricité, pour les sites d'une puissance supérieurs à 36KVA, afin de bénéficier du meilleur prix de marché.

Ce nouveau marché commencera au 1^{er} Novembre 2021 pour une durée de 38mois.

Considérant qu'il est dans notre intérêt d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés pour ses besoins propres

Considérant qu'à égard de son expérience, la FDE 62 entend assurer le rôle de coordonateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'adhérer au grourpement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés.

Après Délibération, le conseil municipal à l'unanimité

Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés, coordonné par la FDE 62 en application de sa délibération du 24 Septembre 2016 et décide d'adhérer au groupement.

Prend note que la participation financière de la commune est fixée et révisée confomément à l'article 7 de l'acte constitutif

Autorise Mr le Maire, à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

Visa de la Préfecture en date du

9°/ Questions Diverses

✓ Finances :

Nous avons enfin reçu de la trésorerie un moyen pour régulariser la vente des terrains rue PASTEUR enlevant ainsi un reste à réaliser de 87 000€ du budget que nous trainions depuis 6 ou 7 ans.

Voici ci-dessous cette régularisation qui sera inscrite au budget:

- un titre au compte 775 pour 44880 au nom de mr dudzinki Philippe
- un titre au compte 775 pour 43000 au nom de mr urbanski guillaume et mme Benoot Cindy.
- un titre d'ordre budgétaire au compte 2115/040 pour un montant de 12 229.54€
- un titre d'ordre budgétaire au compte 2132/040 pour un montant de 129 378.62€
- un mandat d'ordre budgétaire au compte 675/042 pour un montant de 141608.16€
- un titre d'ordre budgétaire au compte 7761/042 pour 53728.16€
- un mandat d'ordre budgétaire au compte 192/040 pour 53728.16 Cette modification d'ordre étant sans impact financier positif ou négatif , aucune DM n'est à faire.

Mr le Maire informe les membres du conseil municiapl, que la trésorerie de vimy fermera ses portes au 31 Décembre 2020. La commune sera rattachée au 1^{er} Janvier 2021 à la trésorerie de Lens Municipale.

✓ Dépôts sauvage :

Suite aux photos de Candice, la commune de Neuville St Vaast a porté plainte.

Mr Dominique GALLET informe qu'il y a un nouveau dépôt dans le bois (Rue Roger Salengro) direction Villers au Bois.

✓ <u>Détérioration chemin</u> :

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un agriculteur a emprunté le chemin des privats et la Rue Roger Salengro.

Une trentaine de tracteurs ont passé sur ce chemin.

Suite aux passages des différents tracteurs, le chemin des privats est rempli d'ornières et la rue roger salengro n'a pas été nettoyée.

Mr le Maire a contacté Mr POITEAU, Président de l'AFR pour fixer un rendez-vous afin de discuter de ce problème. Mr Jean-Marc ROBILLART et Mr Jean-Pierre SANTERNE sont missionnés afin d'investiguer sur cette affaire afin de remettre en état ce chemin et/ou afin que cela ne se reproduise plus.

✓ Appel d'offre architecte pour l'atelier communal:

L'appel d'offre a été mis en ligne le 14 Novembre 2020. La consulation se clôturera le vendredi 18 Décembre 2020 à 12h.

✓ Proposition d'aide d'un habitant pour la gestion en cas de crise dans la commune : Le plan communal de sauvegarde (PCS) est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du

dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Le PCS de la commune a été réalisé lors du prochain mandat. Suite à l'installation du nouveau conseil, nous devons modifier notre PCS.

L'habitant s'est proposé à nous aider à mettre à jour le PCS.

✓ Réunion Béguinage – Présentation du Sondage :

Suite aux différentes remarques, la secrétaire de mairie modifera le sondage et l'enverra à l'ensemble du conseil municipal pour validation.

✓ Recherche de devis pour les distributeurs Canins :

Mr le Maire demande aux membres du conseil municipal de regarder sur internet différents sites afin de trouver une solution moins disantes.

√ Câble Orange – Fibre :

Mr Gallet informe que deux câbles Rue Ferry sont tombés. Il demande à la secrétaire de contacter la société Orange afin de réaliser les travaux de réparation.

✓ Mise aux normes de la Salle des Fêtes :

Une visite périodique a été effectuée cette année pour la défense incendie à la salle des fêtes. Après vérification, le dossier à été transmis à la préfecture.

La commission s'est déroulé le 17 Novembre 2020. A ce jour nous sommes en attente des conclusions de la Préfecture.

Néanmoins, nous avons demandé divers devis pour réaliser les travaux demandés par les services du SDIS

✓ Ecole :

Mr DECOUPIGNY informe qu'un excercice PPMS a été réalisé à l'école avec la Gendarmerie.

Mr Gérard Hochain a participé au conseil municipal. La commune a été remerciée pour les travaux effectués pendant le mois d'Août. La directrice souhaite que la commune achète de nouvelles poubelles et un banc pour la classe de Mme DAMBLIN.

√ Communication :

Flash Info et le journal rétrospectif sont en cours de réalisation.

Merci à laurence pour la mise en page du Flash Info et à la commission communication pour la réalisation des articles.

✓ Divers :

Mr ROBILLART demande si nous pouvons installer les panneaux « Ecuries ». Mr le Maire informe que quelques panneaux seront installés.

Fin de la séance : 21h